COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°199/2022

Subvention au bailleur CDC habitat Social pour l'opération Aquaronne, 41 boulevard Guynemer à Beausoleil

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.
M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU

FONTAN : M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)

GORBIO : M. Paul COUFFET

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-199-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°199/2022

OBJET : Subvention au bailleur CDC habitat Social pour l'opération Aquaronne, 41 boulevard Guynemer à Beausoleil

RAPPORTEUR : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente

Le projet concerne l'achat en VEFA par le bailleur CDC habitat social de 23 logements locatifs sociaux en pleine propriété (PP) et 24 logements locatifs sociaux en Usufruit Locatif Social (ULS) et leurs places de parking situés 41 boulevard Guynemer à Beausoleil. L'opération compte 109 logements. La livraison est prévue au premier trimestre 2025.

Pour les 23 logements en pleine propriété

La répartition des logements sociaux est la suivante : 15 PLAI (2T1, 9T2, 4 T3) et 8 PLUS (2T2, 4T3 et 2T4).

Le prix prévisionnel de l'acquisition et des travaux est estimé à 3 557 876 €TTC.

CDC Habitat Social sollicite la CARF pour subventionner cette opération pour un montant de 92.700€.
Pour rappel, le calcul du montant de la subvention est le suivant :

Type	Subvention CARF	Nombre de logements du programme	TOTAL
Studio/T1	2.200€	2	4 400
T2	3.300€	11	36 300
T3	5.000€	8	40 000
T4	6.000€	2	12 000
		23	92 700€

L'article 9 du règlement prévoit la réservation pour la CARF d'un logement par tranche de 25.000 € d'aide. Il y aura pour ce programme 4 logements réservés (2T3 PLAI et 2T3 PLUS).

Les participations des différents partenaires sont les suivantes pour les 23 LLS en pleine propriété :

Partenaires	*Montant TTC €*	*Part en %*
CARF	92 700	*2.6*
Etat	147 000	*4.1*
Fonds propres	579 969	*16.3*
Emprunt	2 738 207	*77*
TOTAL OPÉRATION	3 557 876	*100*

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-199-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Pour les 24 LLS en usufruit locatif social

La répartition des logements sociaux est la suivante : 12PLUS (1T1, 4T2, 5T3, 1T4 et 1T5), et 12 PLS (4T2, 7T3 et 1T4).

Le prix prévisionnel de l'acquisition et des travaux est estimé à 1 755 500€TTC.

CDC Habitat Social sollicite la CARF pour subventionner cette opération pour un montant de 106.600€.
Pour rappel, le calcul du montant de la subvention est le suivant :

Type	Subvention CARF	Nombre de logements du programme	TOTAL
Studio/T1	2.200€	2	2 200
T2	3.300€	11	26 400
T3	5.000€	8	60 000
T4	6.000€	2	18 000
		23	106 600

L'article 9 du règlement prévoit la réservation pour la CARF d'un logement par tranche de 25.000 € d'aide. Il y aura pour ce programme 4 logements réservés (1T4 PLAI et 3T4 PLUS).

Les participations des différents partenaires sont les suivantes pour les 24 LLS en ULS

Partenaires	*Montant TTC €*	*Part en %*
CARF	106 600	*6*
Action Logement	30 000	*2*
Emprunt	1 618 900	*92*
TOTAL OPÉRATION	1 755 500	*100*

Le montant total de la subvention attribuée par la CARF pour l'ensemble des 47 logements est de 199 300€.
En contrepartie les droits réservataires sur 8 logements seront attribués à la CARF.

Vu l'avis du bureau communautaire du 28 septembre,

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-199-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Je vous demande de bien vouloir,

ATTRIBUER une subvention de 92 700€ au bailleur CDC Habitat social pour l'acquisition de 23 logements en pleine propriété dans l'opération « Aquaronne » située 41 boulevard Guynemer à Beausoleil

ATTRIBUER une subvention de 106 600 € au bailleur CDC Habitat social pour l'acquisition de 24 logements en usufruit locatif social dans la même opération.

AUTORISER le Président à signer les conventions de réservation correspondantes pour 8 logements

DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux BP 2023 et suivants

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Sébastien OLHARAN

Le Président,

Yves JUHEL

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-199-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022